COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019 A 18H30
AU SIEGE DE THIERS DORE ET MONTAGNE à THIERS

Thiers Dore et Montagne
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :
58

Conseillers présents :
46

Suppléants ayant voix délibérantes :
1

Conseillers représentés :
5

Total votants :
52

Conseiller.e.s présent.e.s :
Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :
Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Claude NOWOTNY à Marie-Noëlle BONNARD
Hélène BOUDON à Claude GOUILON-CHENOT
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Carine BRODIN, Serge THEALLIER

Conseillères suppléantes ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS, Marie CHALUS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Tony BERNARD, Président, ouvre la séance.
Il accueille une délégation de Gilets Jaunes et, au regard de leur demande d'intervention, les invite à prendre la parole à l'issue des travaux.

A la demande du Président, le Conseil Communautaire approuve l'ajout d'une délibération complémentaire, relative au Contrat Ambition Région.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FÉVRIER 2019

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du **21 février 2019** est soumis à délibération.

Adopté à l'unanimité

Administration Générale

FINANCES

CRÉATION DU BUDGET ANNEXE ZA FELET 2

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée que, dans la mesure où la zone d'activité économique (ZAE) du « Champ du Bail » est presque intégralement commercialisée, un projet d'extension est à l'étude au Nord et au Sud de la zone d'activité de « FELET ».

Il convient ainsi de créer un budget spécifiquement dédié à cette nouvelle zone d'activité (d'au moins 10 hectares) sur laquelle porte l'étude de faisabilité précitée.
Ce budget est intitulé « Zone d'activité FELET 2 » car une zone préexistante porte le nom de « FELET ». Il sera déclaré comme tel auprès des services de la DDFiP. Il relève de la nomenclature comptable M14 et est assujetti à la TVA.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
- **Approuve** la création d'un budget annexe « FELET 2 »,
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 01 – unanimité

VOTE DU TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le rapporteur expose que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne dispose de 5 ans, à partir de la fusion, pour instaurer un taux unique de TEOM pour l'ensemble de son territoire. Pendant cette période, elle peut, si elle le souhaite, continuer à appliquer des taux différents pour chacun des anciens EPCI.
C'est le choix qui a été fait par le Conseil Communautaire en 2017, tout en faisant évoluer chaque taux vers un taux unique en 2021.

Le Président invite l'Assemblée à débattre :
Thierry fait remarquer que la Ville de Thiers a déjà été fortement impactée par l'évolution de cette taxe.
Sur l'évolution générale de la taxe, Daniel BERTHUCAT et Tony BERNARD expliquent qu'il est probable qu'il en soit de même l'an prochain.
Il est également rappelé les effets de la loi Notre : le mécanisme du Taux Moyen Pondéré (TMP) et le lissage des taux sur plusieurs années suivant les taxes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
- **Fixe** ainsi les taux de TEOM 2019 comme suit :

Territoire	Taux
TEOM - territoire EABN	14.39
TEOM - territoire CCMT	15.20
TEOM - territoire CCPC	15.00
TEOM - territoire TC - taux réduit	11.48
TEOM - territoire TC - taux plein	12.56

- **Charge** le Président de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Délibération n° 2 – unanimité

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ ENTREPRISES ET MÉNAGES

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Après avis de la Commission des Finances,
Le rapporteur expose dans quelles conditions peuvent être fixés les taux de fiscalité 2018.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Fixe** les taux de fiscalité pour l'année 2018 comme suit :

Taxe	Taux
Cotisation Foncière des entreprises	25.60
Taxe d'habitation	11.00
Taxe foncière bâtie	2.23
Taxe foncière non bâtie	8.43

- **Charge** le Président de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Délibération n° 03 – unanimité

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le rapporteur informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice budgétaire 2018, telle que retracée dans le compte de gestion 2018, a été réalisée par le trésorier en poste. Aussi, il ressort que le Compte de Gestion, établi par ce dernier, présente les mêmes résultats par section que le compte administratif du budget principal.
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de gestion.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le Compte de Gestion pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif.

Délibérations n° 04 à 12 – unanimité

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
BUDGET GÉNÉRAL

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par, Tony BERNARD, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		2 014 235,22
Opérations de l'exercice	20 993 585,64	20 656 732,79
TOTAUX	**20 993 585,64**	**22 670 968,01**
Résultats de clôture		1 677 382,37
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	**20 993 585,64**	**22 670 968,01**
RESULTATS DEFINITIFS		**1 677 382,37**

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		212 269,06
Opérations de l'exercice	1 715 005,17	2 527 602,94
TOTAUX	**1 715 005,17**	**2 739 872,00**
Résultats de clôture		2 739 872,00
Reste à réaliser	268 948,30	109 310
TOTAUX CUMULES	**1 983 953,47**	**2 849 182**
RESULTATS DEFINITIFS		**865 228,53**

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		2 226 504,28
Opérations de l'exercice	22 708 590,81	23 184 335,73
TOTAUX	**22 708 590,81**	**25 410 840,01**
Résultats de clôture		
Reste à réaliser	268 948,30	109 310
TOTAUX CUMULES	**22 977 539,11**	**25 520 150,01**
RESULTATS DEFINITIFS		**2 542 610,90**

**Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.*

Le Président invite l'Assemblée à débattre :
Un échange débute sur la nécessité de l'envoi de la maquette comptable (M14), dans son intégralité. Il s'agit du document officiel et complet.
Tony BERNARD fait un rappel de l'obligation légale d'envoi des documents aux conseillers communautaires. Cette information des conseillers conditionne l'exercice démocratique de la fonction de conseiller.
Patrick SAUZEDDE demande qui s'est vraiment donné la peine de lire l'ensemble des documents.
Olivier CHAMBON confirme adhérer à la suggestion du Président : produire, en parallèle de l'ensemble des documents, quelques documents et tableaux de synthèse.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 13 – unanimité

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par, Tony BERNARD, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- **Lui donne** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		263 234,95
Opérations de l'exercice	5 797 508,93	6 136 854,73
TOTAUX	**5 797 508,93**	**6 400 089,68**
Résultats de clôture		602 580,75
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	**5 797 508,93**	**6 400 089,68**
RESULTATS DEFINITIFS		**602 580,75**

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		134 492,53
Opérations de l'exercice	546 897,41	646 311,07
TOTAUX	**546 897,41**	**780 803,60**
Résultats de clôture		233 906,19
Reste à réaliser	134 237,10	0
TOTAUX CUMULES	**681 134,51**	**780 803,60**
RESULTATS DEFINITIFS		**99 669,09**

LIBELLE	ENSEMBLE

	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		397 727,48
Opérations de l'exercice	6 344 406,34	6 783 165,80
TOTAUX	**6 344 406,34**	**7 180 893,28**
Résultats de clôture		
Reste à réaliser	134 237,10	
TOTAUX CUMULES	**6 478 643,44**	**7 180 893,28**
RESULTATS DEFINITIFS		**702 249,84**

**Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.*

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 14 – unanimité

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
BUDGET ESPACES D'ACTIVITÉS

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par, Tony BERNARD, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		105 086,28
Opérations de l'exercice	195 699,34	145 479,86
TOTAUX	**195 699,34**	**250 566,06**
Résultats de clôture		54 866,80
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	**195 699,34**	**250 566,06**
RESULTATS DEFINITIFS		**54 866,80**

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	590 416,88	
Opérations de l'exercice	5 255 610,69	6 169 832,09
TOTAUX	**5 846 027,57**	**6 169 832,09**
Résultats de clôture		323 804,52
Reste à réaliser	110 774,19	127 770
TOTAUX CUMULES	**5 956 801,76**	**6 297 602,09**
RESULTATS DEFINITIFS		**340 800,33**

LIBELLÉ	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	590 416,88	105 086,28
Opérations de l'exercice	5 451 310,03	6 315 311,95
TOTAUX	**6 041 726,91**	**6 420 398,23**
Résultats de clôture		378 671,32
Reste à réaliser	110 774,19	127 770
TOTAUX CUMULES	**6 152 501,10**	**6 548 168,23**
RESULTATS DEFINITIFS		**395 667,13**

**Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.*

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 15 – unanimité

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
BUDGET ZA DE LAGAT

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par, Tony BERNARD, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		147 477,12
Opérations de l'exercice	0	0
TOTAUX	**0**	**147 477,12**
Résultats de clôture		147 477,12
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	**0**	**147 477,12**
RESULTATS DEFINITIFS		**147 477,12**

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	203 282,27	
Opérations de l'exercice	0	0
TOTAUX	**203 282,27**	**0**
Résultats de clôture	203 282,27	
Reste à réaliser	0	0
TOTAUX CUMULES	**203 282,27**	**0**
RESULTATS DEFINITIFS	**203 282,27**	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	203 282,27	147 477,12
Opérations de l'exercice	0	0
TOTAUX	**203 282,27**	**147 477,12**
Résultats de clôture	55 805,15	
Reste à réaliser	0	0
TOTAUX CUMULES	**203 282,27**	**147 477,12**
RESULTATS DEFINITIFS	**55 805,15**	

**Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.*

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 16 – unanimité

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
BUDGET ZA CHAMP DU BAIL

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par, Tony BERNARD, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	5 337,21	
Opérations de l'exercice	772 581,01	772 581
TOTAUX	**777 918,22**	**772 581**
Résultats de clôture	5 337,22	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	**777 918,22**	**772 581**
RESULTATS DEFINITIFS	**5 337,22**	

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	218 152,47	
Opérations de l'exercice	776 059,26	755 152,47
TOTAUX	**994 211,73**	**755 152,47**
Résultats de clôture	239 059,26	
Reste à réaliser	0	0
TOTAUX CUMULES	**994 211,73**	**755 152,47**
RESULTATS DEFINITIFS	**239 059,26**	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	223 489,68	
Opérations de l'exercice	1 548 640,27	1 527 733,47
TOTAUX	**1 772 129,95**	**1 527 733,47**
Résultats de clôture	244 396,48	
Reste à réaliser	0	0
TOTAUX CUMULES	**1 772 129,95**	**1 527 733,47**
RESULTATS DEFINITIFS	**244 396,48**	

**Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.*

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 17 – unanimité

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
BUDGET ZA MATUSSIERE

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par, Tony BERNARD, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	44 640,56	
Opérations de l'exercice	2 141 037,13	2 141 037,13
TOTAUX	**2 185 677,69**	**2 141 037,13**
Résultats de clôture	44 640,56	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	**2 185 677,69**	**2 141 037,13**
RESULTATS DEFINITIFS	**44 640,56**	

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	13 507,66	
Opérations de l'exercice	2 148 688,50	2 137 444,45
TOTAUX	**2 162 196,16**	**2 137 444,45**
Résultats de clôture	24 751,71	
Reste à réaliser	0	0
TOTAUX CUMULES	**2 162 196,16**	**2 137 444,45**
RESULTATS DEFINITIFS	**24 751,71**	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	58 148,22	
Opérations de l'exercice	4 289 725,63	4 278 481,58
TOTAUX	**4 347 873,85**	**4 278 481,58**
Résultats de clôture	69 392,27	
Reste à réaliser	0	0
TOTAUX CUMULES	**4 347 873,85**	**4 278 481,58**
RESULTATS DEFINITIFS	**69 392,27**	

**Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.*

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 18 – unanimité

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
BUDGET ZA DE RACINE

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par, Tony BERNARD, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	342,34	0
TOTAUX	**342,34**	**0**
Résultats de clôture	342,34	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	**342,34**	**0**
RESULTATS DEFINITIFS	**342,34**	

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	2 975,03	0
TOTAUX	**2 975,03**	**0**
Résultats de clôture	2 975,03	
Reste à réaliser	0	0
TOTAUX CUMULES	**2 975,03**	**0**
RESULTATS DEFINITIFS	**2 975,03**	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	3 317,37	0
TOTAUX	**3 317,37**	**0**
Résultats de clôture	3 317,37	
Reste à réaliser	0	0
TOTAUX CUMULES	**3 317,37**	**0**
RESULTATS DEFINITIFS	**3 317,37**	

**Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.*

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 19 – unanimité

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
BUDGET RÉSEAU FONCIER AGRICOLE

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par, Tony BERNARD, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		18 945,51
Opérations de l'exercice	76 252,73	58 936,85
TOTAUX	**76 252,73**	**77 882,36**
Résultats de clôture		1 629,63
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	**76 252,73**	**77 882,36**
RESULTATS DEFINITIFS		**1 629,63**

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	0	0
TOTAUX	**0**	**0**
Résultats de clôture		
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	**0**	**0**
RESULTATS DEFINITIFS	**0**	**0**

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		18 945,51
Opérations de l'exercice	76 252,73	58 936,85
TOTAUX	**76 252,73**	**77 882,36**
Résultats de clôture		1 629,63
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	**76 252,73**	**77 882,36**
RESULTATS DEFINITIFS		**1 629,63**

**Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.*

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **Précise** que ces résultats constituent les résultats de clôture de ce budget, tel que délibéré par l'Assemblée le 20 décembre 2018, et sont donc à reprendre au budget général.

Délibération n° 20 – unanimité

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
BUDGET SPANC

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par, Tony BERNARD, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

• **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	36 164,69	
Opérations de l'exercice	40 416,97	36 074,21
TOTAUX	**76 581,66**	**36 074,21**
Résultats de clôture	40 507,45	
Reste à réaliser		
TOTAUX CUMULES	**76 581,66**	**36 074,21**
RESULTATS DEFINITIFS	**40 507,45**	

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		3 545,32
Opérations de l'exercice	0	249,26
TOTAUX	**0**	**3 794,58**
Résultats de clôture		3 794,58
Reste à réaliser	0	0
TOTAUX CUMULES	**0**	**3 794,58**
RESULTATS DEFINITIFS		**3 794,58**

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	36 164,69	3 545,32
Opérations de l'exercice	40 416,97	36 323,47
TOTAUX	**76 581,66**	**39 868,79**
Résultats de clôture	36 712,87	
Reste à réaliser	0	0
TOTAUX CUMULES	**76 581,66**	**39 868,79**
RESULTATS DEFINITIFS	**36 712,87**	

**Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.*

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 21 – unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET GÉNÉRAL

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Tout en rappelant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement, issu du résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de cette même section (compte 002), doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, lorsqu'il existe ; ce dernier devant être corrigé du solde des restes à réaliser de cette même section. Le solde du résultat de la section de fonctionnement, après avoir couvert ce besoin de financement si nécessaire, et s'il est donc positif, peut, selon la décision du Conseil Communautaire, être affecté à la section de fonctionnement (compte 002) et/ou à la section d'investissement (compte 001).

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**1 677 382,37**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (20 656 732,79 – 20 993 585,64)	- 336 852,85
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	2 014 235,22
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	**1 024 866,83**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (2 527 602,94 - 1 715 005,17)	812 597,77
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	212 269,06
Solde des restes à réaliser (G) : Recettes – Dépenses (109 310 – 268 948,30)	- 159 638,30
Besoin de financement et/ou excédent de la section d'investissement (F+G)	**865 228,53**

Considérant l'absence de besoin de financement de la section d'investissement,
Et compte tenu de la clôture définitive du budget annexe « réseau foncier agricole » établissant un bilan définitif positif de 1 629,63€,

- **Décide** de reporter l'intégralité du résultat de clôture de la section de fonctionnement en « report excédentaire en fonctionnement » (1 677 382,37€), auquel s'ajoute la reprise du résultat définitif de clôture du budget annexe « réseau foncier agricole », et ainsi d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	1 679 012,00
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Délibération n°22 - unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Tout en rappelant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement, issu du résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de cette même section (compte 002), doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, lorsqu'il existe ; ce dernier devant être corrigé du solde des restes à réaliser de cette même section. Le solde du résultat de la section de fonctionnement, après avoir couvert ce besoin de financement si nécessaire, et s'il est donc positif, peut, selon la décision du Conseil Communautaire, être affecté à la section de fonctionnement (compte 002) et/ou à la section d'investissement (compte 001).

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**602 580,75**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (6 136 854,73 – 5 797 508,93)	339 345,80
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	263 234,95
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	**233 906,19**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (646 311,07 – 546 897,41)	99 413,66
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	134 492,53
Solde des restes à réaliser (G) : recettes – Dépenses (0 – 134 237,10)	-134 237,10
Besoin de financement et/ou excédent de la section d'investissement (F+G)	**99 669,09**

Considérant l'absence de besoin de besoin de financement de la section d'investissement,

- **Décide** de reporter l'intégralité du résultat de clôture de la section de fonctionnement en « report excédentaire de fonctionnement », et ainsi d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	602 580,75
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Délibération n°23 - unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ESPACES D'ACTIVITÉS

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Tout en rappelant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement, issu du résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de cette même section (compte 002), doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, lorsqu'il existe ; ce dernier devant être corrigé du solde des restes à réaliser de cette même section. Le solde du résultat de la section de fonctionnement, après avoir couvert ce besoin de financement si nécessaire, et s'il est donc positif, peut, selon la décision du Conseil Communautaire, être affecté à la section de fonctionnement (compte 002) et/ou à la section d'investissement (compte 001).

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**54 866,80**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (145 479,86 – 195 699,34)	- 50 219,48
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	105 086,28
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	**323 804,52**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (6 169 832,09 – 5 255 610,69)	914 221,40
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	- 590 416,88
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (127 770 -110 774,19)	16 995,81
Besoin de financement et/ou excédent de la section d'investissement (F+G)	**340 800,33**

Considérant l'absence de besoin de besoin de financement de la section d'investissement,

- **Décide** de reporter l'intégralité du résultat de clôture de la section de fonctionnement en « report excédentaire de fonctionnement », et ainsi d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	54 866,80
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Délibération n°24 - unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ZONE DE LAGAT

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**147 477.12**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses	
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	147 477,12
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	**-203 282.27**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses	
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-203 282.77
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : recettes – Dépenses	
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	**-203 282.27**

Compte tenu du caractère particulier des Zones d'Activités pour lesquels le besoin de financement résulte notamment de la comptabilité de stocks.

• **Décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	147 477,12
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Délibération n°25 - unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ZA CHAMP DU BAIL

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**- 5 337,22**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (772 581 – 772 580,01)	- 0,01
Déficit de fonctionnement reporté (B=FR 002)	-5 337,21
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	**- 239 059,26**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (755 152,47 – 776 059,26)	- 20 906,79
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-218 152,47
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : recettes – Dépenses	0
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	**- 239 059,26**

Compte tenu du caractère particulier des Zones d'Activités pour lesquels le besoin de financement résulte notamment de la comptabilité de stocks.

• **Décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	- 5 337,22

Délibération n°26 - unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ZA MATUSSIERE

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**- 44 640,56**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (2 141 037,13 – 2 141 037,13)	0
Déficit de fonctionnement reporté (B=FR 002)	- 44 640,56
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	**-13 507.66**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (2 137 444,45 – 2 148 688,50)	- 11 244,05
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	- 13 507,66
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : recettes – Dépenses	0
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	**- 24 751,71**

Compte tenu du caractère particulier des Zones d'Activités pour lesquels le besoin de financement résulte notamment de la comptabilité de stocks.

• **Décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	- 44 640,56

Délibération n°27 - unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ZONE DE RACINE

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**- 342,34**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (0 – 342,34) Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	- 342,34
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (0 – 2 975,03) Résultat antérieur reporté (E = ID 001)	- 2 975,03
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses	0
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	**- 2 975,03**

Compte tenu du caractère particulier des Zones d'Activités pour lesquels le besoin de financement résulte notamment de la comptabilité de stocks,

• **Décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	- 342,34

Délibération n°28 – unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET RESEAU FONCIER AGRICOLE

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**1 629,63**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (58 936,85 – 76 252,73) Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	- 17 315,88 18 945,51
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	**18 945.51**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : recettes – Dépenses	
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	

Considérant que, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2018, le résultat constaté susmentionné, issu de la seule section de fonctionnement mouvementée, constitue le résultat de clôture de ce budget.

- **Décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice, soit 1 629,63€, à l'actif du compte 002 du budget principal.

Délibération n°29 – unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET SPANC

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**- 40 507,45**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (36 074,21 – 40 416,97)	- 4 342,76
Déficit de fonctionnement reporté (B=FR 002)	- 36 164,69
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	**3 794,58**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (249,26 – 0)	249,26
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	3 545,32
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses	0
Besoin de financement et/ou excédent de la section d'investissement (F+G)	**3 794,58**

Compte tenu du déficit d'exploitation constaté, et compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement,

- **Décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	- 40 507,45

Délibération n°30 – unanimité

VOTE DES BUDGETS 2019 BUDGET GÉNÉRAL

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Considérant le débat d'orientations budgétaires organisé le 21 février 2019.

Le rapporteur donne lecture des budgets primitifs :

- Budget Général,
- Budget annexe Déchets Ménagers,
- Budget annexe Espaces d'Activités
- Budget annexe ZA de LAGAT
- Budget annexe ZA MATUSSIERE
- Budget annexe ZA CHAMP DU BAIL
- Budget annexe ZA RACINE
- Budget annexe Politique de la Ville
- Budget annexe SPANC
- Budget ZA de Felet 2

Le Président invite l'Assemblée à débattre :
Jacqueline MALOCHET aurait aimé connaitre le montant que la signature du Pacte Financier et Fiscal (PFF) a apporté à Thiers Dore et Montagne (TDM). L'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), au travers d'une amélioration du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) est de l'ordre de 50 000 à 60 000 euros pour l'exercice 2018.
Tony BERNARD exprime qu'il serait intéressant de connaitre le montant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) de chacun s'il n'y avait pas eu fusion et création de Thiers Dore et Montagne (TDM).
Thierry DEGLON questionne sur le montant des travaux du siège. Les travaux d'aménagement sont de l'ordre de 850 000 euros HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Adopte** les budgets primitifs de l'exercice 2019,
- **Précise** que les budgets de l'exercice 2019 ont été établis et votés par nature en fonctionnement et par opération en investissement auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec une circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995.

Délibérations du n° 31 à 40 – unanimité

Arrivée de Serge THEALLIER, qui prend part aux votes suivants.

VOTE DES ADHÉSIONS

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

STRUCTURES
Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Livradois Forez
Formation Pays vallée de la Dore
Formation SCOT Livradois Forez
Syndicat Mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne
Syndicat Ferroviaire du Livradois-Forez
France Active Auvergne
Association nationale des élus en charge du sport (ANDES)
Association des Communautés de communes de France (ADCF)
Association des Maires du Puy-de-Dôme
Association pour le Développement des e-Procédures (ADeP)
Association Passeurs de Mots
Association la Nacre
Association Auvergne Rhône Alpes spectacle vivant
Association « le fusible »
Association sur les Pas de Gaspard
Association des Centres de Loisirs du Livradois Forez
Centre Hospitalier de Thiers
Association ADUHME Energies et Climat
Association de Surveillance de la Qualité de l'Air en Auvergne (ATMO)
Association Labo cités
Conseil Architecture Urbanisme Environnement Puy-de-Dôme (*CAUE63*)
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 63)
Association au fichier partagé des bailleurs sociaux d'Auvergne (AFPBSA)
Association des communes forestières
Association de gestion du schéma des gens du voyage (AGSGV 63)
Initiative Thiers Ambert (CCI)
Mission Locale Bassin Thiernois
Association Rhône-Alpes des professionnels du Développement Economique Local (ARADEL)
Fédération des stations vertes

Maison du tourisme
Conseil départemental participation service Forêt
Conseil départemental participation service Agriculture
Espace VTT Bois Noirs

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'adhésion aux structures mentionnées ci-dessus,
- **Autorise** le Président ou son représentant, à signer les conventions et tout document afférent.

Délibération n° 41 – unanimité

VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Vu les demandes de subventions 2019 suivantes :

Nom de la structure	Montant 2019	Observation
Association des sylviculteurs	1 000€	
AEP la Monnerie	37 000€	
AIA	24 000€	
La Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme	174 260€	Convention en cours jusqu'au 31/08/19
	75 740€	Subvention complémentaire possible (pour couvrir la période septembre/décembre 2019) en fonction de la suite donnée à la convention susmentionnée.
Maison du tourisme	409 795€	Convention approuvée lors du conseil du 13 novembre et avenant approuvé lors de Conseil du 29 mars 2017 (subvention supérieure à 23 000 €)
Auvergne Trail Nature Team	1 000€	
Festival Concerts de Vollore	23 000€	
Festival de country	1 100€	
Festival rural - La gratte à deux pattes	1 500€	
Association Kiosque	1 000€	
Renc'arts	200€	
D'art en art	500€	
DOMISOL	200€	
CCI Coutellia	19 500€	

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le versement des subventions 2019 visées ;
- **Autorise** le Président ou son représentant, à signer les conventions annuelles d'exécution ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits aux Budgets concernés.

Délibération n° 42 – unanimité

REPRISE SUR PROVISIONS BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Il est rappelé à l'Assemblée délibérante qu'une provision avait été constituée, pour risques et pour charges, d'un montant de 136 434,07€ dans le cadre d'un risque contentieux.
Conformément au CGCT, et dans la mesure où ce risque n'est plus avéré, il peut être opéré une reprise de cette provision telle que prévu au budget primitif 2019 au compte 7875 du chapitre 78.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** cette reprise sur provision.

Délibération n° 43 – unanimité

BILAN ET MODIFICATION DE L'ACPC-CP N° 2018-01
RELATIVE A LA CRÉATION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Considérant que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'une autorisation de programme portant sur le projet de création d'une piscine intercommunale a été ouverte à hauteur de 12 millions d'euros TTC par délibération du Conseil Communautaire du 8 novembre 2018 et répartie, à titre prévisionnel, comme suit :

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Crédits paiement	73 508	400 000	4 200 000	6 800 000	450 000	76 492

Aussi, il convient de présenter le bilan de la consommation des crédits de paiement au 31/12/18 qui fait état d'une faible exécution (3 573,89€) dans la mesure où 2018 n'a accompagné que certains frais d'études préalables.

C'est pourquoi, sur la base de l'exécution financière 2018 et dans le cadre de l'enveloppe initialement ouverte au niveau de l'AP, il est proposé une nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement annuels qui tient compte d'un début de mise en œuvre opérationnelle du projet prévu dans le 1er trimestre 2019.

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Crédits paiement	3 573,89	450 000	4 300 000	6 800 000	400 000	46 426,11

Le calendrier prévisionnel de l'opération repose sur une ouverture de l'équipement pour septembre 2021. Les exercices 2022 et 2023 devraient être impactés par les dernières situations et acomptes, ainsi que par la garantie de parfait achèvement.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
• **Approuve** le bilan de l'autorisation de programme n° 2018-01 ainsi présenté et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'opération au sein de l'enveloppe de l'AP.

Délibération n° 44 – unanimité

BILAN ET MODIFICATION DE L'ACPC-CP N° 2018-02
RELATIVE A LA RENOVATION ET LA MISE AUX NORMES DU BARRAGE D'AUBUSSON

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Considérant que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'une autorisation de programme portant sur les travaux de rénovation et de mise aux normes du barrage d'Aubusson a été ouverte à hauteur de 1 650 000€ TTC par délibération du Conseil Communautaire du 8 novembre 2018 et répartie, à titre prévisionnel, comme suit :

Années	2018	2019	2020
Crédits paiement	1 016 948	550 000	83 052

Aussi, il convient de présenter le bilan de la consommation des crédits de paiement au 31/12/18 qui fait état d'une assez faible exécution (65 540,02€) tenant compte d'un retard dans le calendrier opérationnel prévu. Les montants acquittés sur 2018 concernent des prestations d'ingénierie.

C'est pourquoi, sur la base de l'exécution financière 2018 et dans le cadre de l'enveloppe initialement ouverte au niveau de l'AP, il est proposé une nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement annuels qui tient compte d'un début de mise en œuvre opérationnel du projet en milieu d'année 2019 voire en septembre 2019.

Années	2018	2019	2020	2021
Crédits paiement	65 540,02	650 000	900 000	34 459,98

Le glissement calendaire de l'opération s'accompagne de l'inscription de crédits de paiement en 2021 en lien notamment avec la garantie de parfait achèvement l'année qui suit la réception des travaux.
Il est rappelé que cette opération bénéficie de financements potentiels et/ou notifiés émanant notamment de l'Agence de l'eau, de l'Etat (contrat ruralité), du Conseil régional, et du Conseil départemental. Le besoin de financement et le solde devront être couverts par les ressources propres de l'établissement public et par l'emprunt.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le bilan de l'autorisation de programme n° 2018-02 ainsi présenté et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'opération au sein de l'enveloppe de l'AP.

Délibération n° 45 – unanimité

FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE COURPIERE

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Considérant que les EPCI à fiscalité propre ont la possibilité de verser des fonds de concours pour contribuer au financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement communal, tout en précisant que cette dotation ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
Considérant que le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concernés,
Considérant les délibérations du 17 décembre 2018 de la Commune de Courpière sollicitant un accompagnement financier pour la conduite des programmes portant respectivement sur l'accessibilité des locaux sociaux situés place Jean PAYRE (rampe d'accès PMR) et sur divers travaux d'aménagement du centre de loisirs (courette, sortie de secours),

La demande s'appuie sur un plan de financement prévisionnel comme suit :

	Travaux d'aménagement locaux sociaux (HT)	Travaux d'aménagement centre de loisirs (HT)	Cumul des travaux (HT)
Coût des travaux	31 930€	18 300€	50 230€
Fonds propre commune	15 965€	9 150€	25 115€
Fonds de concours EPCI	15 965€	9 150€	25 115€

Sur la base du plan de financement prévisionnel ainsi présenté, il est proposé à l'Assemblée l'attribution de fonds de concours à hauteur de 50% de la charge nette de la maitrise d'ouvrage municipale, et dans la limite des montants susmentionnés.
Il est toutefois précisé que lesdits fonds de concours ne pourront être attribués que sur la base des plans de financement définitifs des projets récapitulant les montants effectivement acquittés de manière à limiter les fonds de concours à la quotité légale de 50% de la charge nette.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide** l'attribution des fonds de concours dans les conditions précitées,

• **Conditionne** leur versement à la transmission par le bénéficiaire du bilan financier définitif des projets sur lesquels ils portent.

Délibération n° 46 – unanimité

MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 - RÉGULARISATIONS

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Il est rappelé à l'Assemblée que, par délibération du 21 février 2019, le Conseil Communautaire a fixé les attributions de compensation suite à évaluation dérogatoire des charges par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
Il s'avère cependant que les montants notifiés à deux communes comportent des erreurs matérielles résultant notamment du fait de certaines régularisations rétroactives issues de travaux de Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) concrétisés sur 2019 et se rapportant à des transferts et/ou dé-transferts de charges pour partie effectifs au 1er janvier 2018.

Il en résulte la nécessité de rectifier ces montants d'Attribution de Compensation (AC) de fonctionnement pour les Communes d'Aubusson et Thiers. Ainsi l'EPCI, pour l'année 2019, doit verser les Attributions de Compensation (AC) suivantes :

- Commune d'Aubusson : 4 454,20 €
- Commune de Thiers : 5 393 050 €

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les attributions de compensation ainsi fixées ;
- **Autorise** leur versement sur la base des montants précités.

Délibération n° 47 – unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES

PROJET DE RÉHABILITATION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT AMBITION RÉGION

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Considérant le Contrat Ambition Région signé le 17 mai 2018 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) ;
Considérant que le programme d'investissement portant réhabilitation du siège de la Communauté de Communes peut bénéficier d'une aide financière régionale dans le cadre du Contrat Ambition Région (CAR).

Ce programme bâtimentaire comprend notamment des travaux de réagencement de nature à permettre une meilleure accessibilité au public et une meilleure fonctionnalité du site. Il œuvre à une certaine rationalisation des coûts de fonctionnement. Des travaux d'isolation et de chauffage sont ainsi prévus de manière à améliorer sensiblement le rendement énergétique du bâtiment. L'ensemble des travaux de rénovation est estimé à 868 000€ HT, auxquels s'ajoutent les frais d'ingénierie. Le coût estimé de l'opération est de 949 554€ HT.

C'est pourquoi, il est proposé à l'Assemblée de solliciter une subvention régionale de 130 000€ au titre du CAR pour la conduite de ce programme d'investissement, tout en précisant que cette demande porte sur le volet travaux (estimés à 868 000€ HT) dans la mesure où certains frais d'ingénierie ont d'ores et déjà été engagés.

Le plan de financement prévisionnel peut ainsi être décliné comme suit :

- Coût estimé opération : 949 554€
- Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL) sur le programme (949 554€) : 493 000€
- Subvention régionale (CAR) sur le volet travaux (868 000€) : 130 000 €
- Autofinancement EPCI : 326 554€

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet présenté et la demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat Ambition Région ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Délibération n° 48 – unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CENTRE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PAR LA SPORT (CNDS) 2019 – CRÉATION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Considérant le projet de construction d'une piscine intercommunale sur le territoire de Thiers Dore et Montagne
Considérant que ce projet s'inscrit dans une dynamique sportive, environnementale et touristique et qu'à ce titre, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pourrait bénéficier d'une aide financière du Centre de Développement par le Sport (CNDS) ;
Considérant que le projet d'implantation est en quartier prioritaire de la ville (QPV), Territoire à Energie Positive (TEPOS) et Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la Communauté de Communes souhaite doter le territoire d'un équipement attractif, dont les destinations prioritaires sont les publics scolaires et les associations sportives.

L'ensemble du programme d'équipement sportif et de loisir est estimé à 10 000 000€ HT.

Le Président invite l'Assemblée à débattre :
Olivier CHAMBON, rappelle l'historique du « Plan Piscine », schéma d'aide à la construction ou à la réhabilitation des piscines du Puy-de Dôme. Ce plan n'existe plus depuis 2015 et le territoire de Thiers n'en a pas bénéficié.
Depuis 2015, les lignes de ces schémas ont été transférées dans les Contrats Territoriaux de Développement Durable (CTDD). Le Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD) en cours, contractualisé entre le Département et Thiers Dore et Montagne (TDM) permet d'affecter 1 million d'euros à la piscine communautaire. Olivier CHAMBON annonce de plus, après rencontre entre élus des deux collectivités, l'octroi, par le Département, d'une subvention supplémentaire de 600 000 euros affectée au projet Piscine.

Il est ainsi proposé de ; modifier le tableau de financement.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet présenté et la demande de subvention auprès du Centre National de Développement par le Sport (CNDS) 2019 ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Délibération n° 49 – unanimité

Pôle Attractivité

ÉCONOMIE

ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MATUSSIERE : VENTE DE PARCELLE

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Considérant la proposition d'achat de la société ROCHE MAGNOL (plâtrerie, peinture, isolation) pour un terrain d'une surface d'environ 2 000 m^2 (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 258, au prix de 25 € du m^2 hors TVA sur marge.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **Approuve** la vente d'un terrain d'une surface d'environ 2 000 m^2 (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 258, au prix de 25 € du m^2 hors TVA sur marge, à la société ROCHE MAGNOL ou à toute personne morale pouvant s'y substituer ;
- **Précise** que les terrains seront vendus sous le régime de la TVA sur marge ;
- **Exprime** sa volonté d'inscrire dans les actes notariés une clause résolutoire de la vente en cas de non achèvement des constructions dans un délai de 36 mois ;
- **Autorise** le Président et le Premier Vice-Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Délibération n° 50 – unanimité

ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CHABRELOCHE : VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA S.C.I LE GROS CHATAIGNIER

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise du 30 mars 2010 autorisant la vente de la parcelle AA 229 à la S.C.I. PALOMA ;
Vu l'acte de vente du 23 avril 2010 entre la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise et la S.C.I. PALOMA.

Monsieur Ludovic CHEVALIER, gérant de la Société Civile Immobilière LE GROS CHATAIGNIER, a créé une activité de concession automobile dans les locaux appartenant à la S.C.I. PALOMA, situés dans la zone d'activités de Chabreloche.
Une promesse de vente a été signée entre les deux parties. Ledit document comporte une condition suspensive, à savoir que l'acquéreur fasse l'acquisition des bâtiments au plus tard le 02 janvier 2021.

Dans le cadre de son aménagement, Monsieur Ludovic CHEVALIER a nécessité d'acquérir la parcelle AA 230, attenante aux locaux, appartenant à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.
A cet égard, il a sollicité l'intercommunalité pour la vente de la parcelle d'une surface de 324 m² au prix de 300 €, sous la condition suspensive stipulée ci-dessus.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la vente de la parcelle AA 230 d'une surface de 324 m² à la Société Civile Immobilière LE GROS CHATAIGNIER, sous la condition suspensive précisée ci-dessus ;
- **Consent** la vente de la parcelle au prix de 300 € ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Délibération n° 51 – unanimité

TOURISME

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA VOIE VERTE DU VAL D'ALLIER

Rapporteur : Michel GONIN, Vice-Président

Considérant l'intérêt pour le territoire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne d'être associée au projet V70 – Voie-Verte du Val d'Allier porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme.

La Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme ont fait de l'itinéraire V70 – Voie Verte du Val d'Allier (380 km) une priorité de leurs politiques respectives. L'itinéraire fait notamment partie des itinéraires prioritaires d'intérêt régional et les financements régionaux sont inscrits au contrat de plan Etat-Région 2015 – 2020.

Le tracé non encore arrêté suivra l'axe de l'Allier en rive droite et gauche selon les possibilités de franchissement. Les Communes de Charnat, Puy-Guillaume et Ris sont concernées par l'un des itinéraires d'étude.

La Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme proposent à Thiers Dore et Montagne d'être l'un des partenaires techniques et financiers pour l'étude, la réalisation et l'entretien de la voie verte.

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, comme les autres intercommunalités, est sollicitée pour apporter 15% de financement sur l'investissement sur les sections Nord et Sud, avec pour base le prorata du linéaire de voie verte située sur le territoire de l'intercommunalité considérée par rapport au linéaire total du tronçon. La possibilité reste offerte aux intercommunalités pour chaque tronçon de conclure un accord spécifique modifiant la répartition financière de leurs participations respectives.

Pour le volet fonctionnement une parité sera recherchée entre EPCI et le Département du Puy-de-Dôme.
Il est convenu entre les parties signataires que les enveloppes estimées dans la convention sont des montants maximaux dans lesquels les choix (de tracé, de techniques, d'équipements…) doivent s'inscrire. Les parties s'engagent donc sur ces montants maximaux.

Chaque signataire est associé à la gouvernance et doit désigner trois élus pour participer au comité de pilotage.

Le Président invite l'Assemblée à débattre
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la participation de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne au projet de voie-verte du Val d'Allier,
- **Autorise** le Président à signer la convention de partenariat pour la réalisation de la voie-verte du Val d'Allier dans le département du Puy-de-Dôme
- **Désigne,** sur proposition du Président de la Communauté de Communs Thiers Dore et Montagne, les membres du Comité de Pilotage de la Voie Verte du Val d'Allier comme suit :
  - **Michel GONIN**
  - **Bernard GARCIA**
  - **Philippe BLANCHOZ**

Délibération n° 52 – unanimité

VENTE DE TROTTINETTES ELECTRIQUES

Rapporteur : Michel GONIN, Vice-Président

Considérant la volonté de la société Trott'in Nature de développer son activité de location de Trottinettes électriques sur le territoire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (Lac d'Aubusson d'Auvergne et Lac de Saint-Rémy-sur-Durolle).

Il est proposé de vendre les trottinettes électriques (4 adultes, 1 enfant), mises en service en 2018 ainsi que les casques. L'entreprise Trott'in Nature, 22 chemin des Rabines 63160 BILLOM a fait une offre de reprise à 9 500 € net. Cette offre est considérée comme étant acceptable.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **Approuve** la vente des trottinettes et des casques au prix de 9 500 € net à l'entreprise Trott'in Nature ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Délibération n° 53 – unanimité

Pôle Développement Territorial

POLITIQUE DE LA VILLE

VOTE DE SUBVENTIONS

Le Président rappelle le transfert de la compétence politique de la ville à Thiers Dore et Montagne en juillet 2018. Il précise qu'un appel à projets en direction des associations et des services de la ville et de TDM a été effectué en octobre 2018 afin d'aider aux financements d'actions sur les quartiers de la politique de la ville. Suite à l'instruction par les services, un comité de programmation, regroupant les 14 signataires du contrat de ville, s'est réuni le 13 mars 2019 afin de proposer au Conseil Communautaire des propositions de financement.

Il précise que les montants proposés respectent l'enveloppe qui a été estimée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en ce début d'année 2019 avec la Ville de Thiers. A titre indicatif, 89 800€ sont inscrits au Budget Primitif (BP) pour ces actions et une enveloppe budgétaire de 89 633€ a été transférée par la Ville de Thiers à Thiers Dore et Montagne (TDM) suite aux travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Pilier cohésion sociale : 68 800€

- Dispositif de réussite éducative (CIAS) : 35 000€
- Association ACTAS : 500€
- Comité Départemental des Offices Municipaux des Sports du Puy-de-Dôme : 2 000€
- Collège Audembron : 1 000€
- Association Activités : 5 500€
- Ecole Emile Zola : 1 000€
- Association le Kiosque : 1 900€
- Association les petits débrouillards : 2 000€
- Mission Locale : 3 000€
- Multi-accueil de la Dorlotte : 4 200€
- Association Phenix Clermont Taekwondo : 2 000€
- Association Rayon de Soleil : 3 000€
- Association Sauve qui peut le court métrage : 2 000€
- Service jeunesse de TDM : 2 800€
- Association Vialka : 2 400€

Pilier développement économique : 11 000€

- Association Boutique de gestion, appui aux créateurs d'entreprises : 9 000€
- Association Inserfac : 2 000€

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain : 10 000€

- Association des compagnons bâtisseurs : 10 000€

Par ailleurs et pour information le CCAS de Thiers financera sur son budget une somme de 12 300€ sur des actions santé et égalité des droits.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Valide** l'ensemble des sommes proposées pour chacun des porteurs de projets nommément cités pour un montant total de 89 800€,
- **Autorise** le Président à signer les conventions à intervenir.

Délibération n° 54 – unanimité

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE ET LA VILLE DE THIERS

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, dont le périmètre et le siège sont fixés par l'arrêté préfectoral N°18-02141 du 26 décembre 2018, exerce depuis le 1er janvier 2018, la compétence « Politique de la Ville ».

Cependant, concernant le renouvellement urbain, l'ensemble de la programmation concerne des interventions qui interviennent sur le patrimoine de la Ville de Thiers.
La commune est de plus, et dans une très forte proportion, le principal financeur de ces opérations.

Il en résulte qu'une mise à disposition de service, installant un lien direct entre les deux agents qui composent le service et l'autorité territoriale que constitue la Ville de Thiers est l'organisation la plus efficace à mettre en place.
Cette mise à disposition présente un intérêt particulier dans le cadre de la bonne organisation des services de chacune des collectivités.

La convention annexée précise les modalités de mise en œuvre de ces mises à disposition (moyens humains et matériels nécessaires à la gestion des services), les conditions de remboursement des frais de fonctionnement desdits services dans le respect des dispositions du décret N°2011-515 du 10 mai 2011 et le dispositif de suivi de cette forme de mutualisation.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention de mise à disposition de service ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Délibération n° 55 – unanimité

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME

ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA DÉCHETTERIE DE SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Le rapporteur, rappelle le projet d'extension de la déchèterie de Saint-Rémy-sur-Durolle pour laquelle est nécessaire l'acquisition de parcelles.
Monsieur Rémy CALMY propriétaire de la parcelle cadastrée section ZD 19 d'une surface de 3 100 m² a accepté de la vendre à l'amiable à Thiers Dore et Montagne.
Cette acquisition sera réalisée sur la base d'un prix négocié avec le propriétaire de 0.12 € le m² soit un prix total de 372 €.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle ZD 19 d'une surface de 3 100 m² au prix de 372 €.
- **Autorise** le Président ou le premier Vice-Président à signer l'acte notarié à intervenir qui sera rédigé par Maitre Carton Notaire à Pont de Celles.

Délibération n° 56 – unanimité

HABITAT

OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

Rapporteure : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) de la Montagne Thiernoise, cinq dossiers de demandes de contributions de propriétaires occupants ont été déposés à la Communauté de Communes :

- **1 450,00 €** pour des travaux d'autonomie, d'adaptation au vieillissement ou au handicap, à Chabreloche ;
- **996,00 €** pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, et des travaux d'autonomie, d'adaptation au vieillissement ou au handicap, à Celles-sur-Durolle ;
- **492,00 €** pour des travaux d'autonomie, d'adaptation au vieillissement ou au handicap, à La Monnerie-le-Montel ;
- **1 405,00 €** pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à La Monnerie-le-Montel ;
- **2 523,00 €** pour des travaux de ravalement de façade, à La Monnerie-le-Montel.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) du Pays de Courpière, six dossiers de demandes de contributions de propriétaires occupants ont été déposés à la Communauté de Communes :

- **1 284,00 €** pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à Courpière ;
- **59,00 €** pour des travaux d'adaptation au handicap et/ou au vieillissement ;
- **1 929,00 €** pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à Courpière ;
- **1 820,00 €** pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à Courpière ;
- **1 539,00 €** pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à Courpière ;
- **3 500,00 €** pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à Olmet ;
- **96,00 €** pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à Courpière, en complément d'une contribution de 1 362,00 € accordée par délibération du Conseil Communautaire le 8 novembre 2018.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental, deux dossiers de demandes de contributions de propriétaires occupants ont été transmis à la Communauté de Communes par le Département du Puy-de-Dôme :

- **500,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique, à Puy-Guillaume ;
- **500,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique, à Puy-Guillaume.

Dans le cadre de l'OPAH-RU de Thiers, quatre dossiers de demandes de contributions de particuliers ont été déposés :

- **500,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement, rue des Forgerons à Thiers ;
- **500,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement, avenue Béranger à Thiers ;
- **500,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement, rue Conchette à Thiers ;
- **500,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement, avenue Béranger à Thiers.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) de Thiers, huit dossiers de demandes de contributions de particuliers ont été déposés :

- **500,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement, allée du Bois à Thiers ;
- **500,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement, chemin des Vergers à Thiers ;
- **500,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement, à Baruptel à Thiers ;
- **500,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement, avenue de la Libération à Thiers ;
- **500,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement, à Nohat à Thiers ;
- **500,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement, rue Jean Zay à Thiers ;
- **500,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement, impasse les Hautes Fichardies à Thiers ;
- **500,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement, chemin des Vergers à Thiers.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'octroi de ces contributions ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

Délibérations n° 56 à 61 – unanimité

PROLONGEMENT DU SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE (SLIME) SUR 2019 ET 2020

Rapporteure : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

La rapporteure expose au Conseil Communautaire que le SLIME consiste à repérer les ménages modestes et très modestes - selon les critères de ressources de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) - en situation de précarité énergétique, puis à effectuer des visites à leur domicile afin de :

- les conseiller sur les usages et les comportements quotidiens leur permettant de faire des économies d'énergie ;
- leur installer au besoin de petits équipements pour améliorer le confort de leur logement ;
- les orienter vers les acteurs adéquats si la situation le nécessite : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (Opah-RU), Programme d'Intérêt Général (PIG) ou Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

Les prestations de visite, de sensibilisation aux bonnes pratiques et de pose de petits équipements ont été confiées à Actypôles Thiers.
En amont, le repérage des ménages a été effectué par les travailleurs sociaux du territoire : Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Maison des solidarités, Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il n'y a donc eu aucune communication grand public sur le SLIME.

Chaque dossier a été examiné par un Comité Précarité énergétique composé des mêmes acteurs que les Comités Techniques et Sociaux (CTS) de l'Opah-RU et des PIG, afin de définir les préconisations.
L'objectif initial de l'expérimentation était d'accompagner 30 ménages ; elle en a finalement concerné 8.
Ce décalage s'explique notamment par :

- la trop courte durée de l'expérimentation ;
- la difficulté pour les assistantes sociales du Département de prendre pleinement possession du dispositif en pleine période de réorganisation de la Circonscription d'action médico-sociale de Thiers en Maison des Solidarités.

Comme proposé par la Commission Aménagement, habitat, urbanisme, le dispositif pourrait être prolongé pour 1 an reconductible une fois après évaluation intermédiaire, avec comme objectif d'accompagner 30 ménages/an, selon le plan de financement annuel suivant :

DÉPENSES		**RECETTES**	
Charges de personnels de la collectivité (16. j.)	250 € x 16 j. = **4 000 €**	Valorisation des CEE	380 € x 30 visites = **11 400 €**
Partenaire opérationnel (Actypôles)	260 € x 30 visites = **7 800 €**		
Communication	**1 500 €**	Autofinancement	**5 200 €**
Visites à domicile : coûts de déplacement + petits équipements (Actypôles)	10 € x 30 visites + 100 € x 30 visites = **3 300 €**		
TOTAL	**16 600 €**	**TOTAL**	**16 600 €**

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus,
- **Sollicite** le soutien du Comité de Liaison pour les Énergies Renouvelables (CLER), Réseau pour la transition énergétique, une association française agréée pour la protection de l'environnement, qui valorisera au nom de la Communauté de Communes les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) induits ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Délibération n° 62 – unanimité

AGRICULTURE, FORÊT ET ENVIRONNEMENT

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT – RÉSEAU AGRICOLE LIVRADOIS FOREZ

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Afin de permettre la réalisation du projet « Potentiels d'emploi agricoles » ayant pour objectif de permettre la création d'emplois agricoles notamment à travers le développement de l'emploi salarié partagé, la Communauté de Communes avait créé un poste temporaire dans le cadre du Réseau Agricole Livradois Forez. Le poste peut bénéficier d'un financement leader.

Par délibération du 3 décembre 2015, la Communauté de Communes a sollicité un financement LEADER de 25 946,00 €.
Afin de finaliser l'instruction du financement LEADER et bénéficier de l'arrêté de subvention correspondant, il est nécessaire d'acter le plan de financement définitif de l'opération.
Le coût total de l'opération est de 32 866,44 € HT.
Le budget et le plan de financement de l'opération sont les suivants :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Emploi chargé de mission « Potentiels d'emplois agricoles » Frais de fonctionnement du poste Communication	27 449,08 € 4 117,36 € 1 300,00 €		26 293,15 € 6 573,29 €
TOTAL	**32 866,44 €**	**TOTAL**	**32 866,44 €**

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Valide** le plan de financement ci-dessus ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Délibération n° 63 – unanimité
4 abstentions : Thierry DEGLON – Jacqueline MALOCHET – Farida LAÏD – Benoit GENEIX

MOBILITÉ – SANTÉ

MOBILITÉ

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Le Vice-Président rappelle que le Syndicat des Transports Urbains Thiernois (SIVU-TUT) a lancé en 2018 une étude de faisabilité visant à organiser le transport urbain, péri-urbain et interurbain, sur le périmètre des deux Communautés de Communes Thiers Dore et Montagne et Entre Dore et Allier.

Le montant de cette étude (phase initiale et optionnelle) est de 100 400€HT, financé par le syndicat des transports et subventionné à hauteur de 30 120 € par le programme LEADER et 50 000 € par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Une tranche optionnelle a été inscrite au cahier des charges pour donner une suite opérationnelle à cette étude.

Le bureau « Transmission », mandataire de l'étude a rendu son rapport final en novembre 2018. Son étude a permis de vérifier tout l'intérêt de mettre en place une nouvelle organisation de la mobilité à l'échelle de Thiers Dore et Montagne et Entre Dore et Allier.

Le 21 février 2019, une réunion des élus de Thiers Dore et Montagne (TDM) a envisagé une prise de compétence mobilité à cette nouvelle échelle, la création d'un syndicat mixte dédié et la mise en place du « versement mobilité » afin de financer la création des nouvelles lignes urbaines, périurbaines et la création d'une maison de la mobilité.

Tony BERNARD présente le périmètre et le champ de compétence du SIVU-TUT actuel puis évoque la perspective d'une Autorité Organisatrice (AO) qui serait à l'échelle de deux territoires intercommunaux.
Le Président invite l'Assemblée à débattre :

Olivier CHAMBON, au titre du Département, explique que, selon lui, cette compétence devrait être départementale.
Il constate que des territoires voisins partent « de leur côté » et que cette situation donne lieu à des politiques tarifaires multiples.
Il explique qu'il est de plus possible que la Région reprenne la compétence « Transports scolaires et Interurbains » apportant une garantie de maintien des emplois et des salaires.

Thierry DEGLON exprime un accord sur l'élargissement du périmètre Thiers-Peschadoires à un territoire Thiers Dore et Montagne (TDM), ou même plus vaste.
Il questionne cependant sur le Versement Mobilité (VM), qui n'a pas vraiment été présenté comme un impôt. Il s'inquiète de cette nouvelle charge pour les entreprises.

Abdelhraman MEFTAH estime le Versement Mobilité (VM) à 120 ou 150 euros par salarié et par an.
Un échange a lieu sur l'intérêt de cet impôt pour les entreprises et sur la contrepartie attendue par elles en matière de service, notamment relative à la mobilité des salariés.

Tony BERNARD explique que, vis-à-vis des entreprises, l'idée est bien de faire une offre adaptée à l'emploi et à l'échelle d'un bassin de vie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
- **Valide** la prise de compétence « mobilité » en 2020,
- **Valide** le principe de création d'une structure de gestion qui devrait être un syndicat mixte,
- **Précise** que le versement transport prochainement nommé mobilité puisse être instauré afin de financer la mise en œuvre du projet.

Délibération n° 64 – majorité
1 voix contre : Thierry DEGLON

Pôle technique

DÉCHETS MÉNAGERS

VENTE D'UN CAMION

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Considérant qu'il convient de renouveler la flotte de camions bennes à ordures ménagères.

Il est proposé de vendre le camion immatriculé CS 331 HP, considéré comme étant vétuste. Il s'agit d'un châssis VOLVO FM 300 et d'une benne FAUN. L'entreprise AMV à Pont-Du-Château, a fait une offre de reprise pour ce camion d'un montant de 27 000 € net.
Cette offre, correspondant aux prix du marché, tient compte de l'état du véhicule et du coût de la maintenance.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
- **Approuve** la vente du camion susmentionné au prix de 27 000 € net à l'entreprise AMV ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Délibération n° 65 – unanimité

PROJET DE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (PRPGD)

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Dans le cadre de la consultation administrative du futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PRPGD), la Région sollicite l'avis des collectivités qui portent les compétences « collecte » ou « traitement ».

La délibération n°2019/1102 du Comité Syndical du VALTOM, détaillant l'argumentation à l'appui de sa décision d'émettre un avis défavorable sur le projet de plan, est présentée en séance.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Emet** un avis défavorable sur le projet de plan soumis par la Région ;
- **Demande** une révision du plan avant sa mise en enquête publique.

Délibération n° 66 – unanimité

20H15 Départ de Thierry DEGLON

FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ D'IMPLANTATION D'UNE RESSOURCERIE/RECYCLERIE/MATÉRIAUTHEQUE

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Considérant qu'il convient d'étudier l'opportunité de l'implantation d'une ressourcerie, structure de réemploi-réutilisation, sur la Commune de Thiers,
Considérant que la Ville de Thiers, dans le cadre de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue durée (TZCLD), propose de participer financièrement à la réalisation de cette étude,
Considérant que l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) peut apporter une aide sous la forme d'une subvention.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- **Autorise** le Président à signer une convention associant Thiers Dore et Montagne (TDM) et la Ville de Thiers au financement de l'étude ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Délibération n° 67 – unanimité

SPANC, GESTION DE L'EAU

GEMAPI : CONVENTIONNEMENT AVEC VICHY COMMUNAUTÉ

Rapporteur : Serge PERCHE, Vice-Président

Vichy Communauté propose d'animer le Contrat Territorial des Affluents de l'Allier sur le territoire de Thiers Dore et Montagne, au travers d'une mise à disposition gracieuse de service. Une proposition de convention sur une durée de 3 ans est annexée à la note. Cette période de 3 ans permettra la réalisation d'un diagnostic précis des cours d'eau situés sur les Communes de Ris et Lachaux afin d'élaborer un programme d'actions qui sera mis en œuvre en 2022 et qui fera l'objet d'une nouvelle convention incluant des modalités financières.
Un projet de convention encadrant cette mise à disposition de service sur une durée de 3 ans est présenté à l'Assemblée délibérante.
Considérant la nécessité de désigner des délégués chargés de représenter la collectivité au sein du Contrat territorial

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le principe d'un conventionnement avec Vichy Communauté pour l'animation du contrat territorial des Affluents de l'Allier 2019-2024 ;
- **Approuve** les termes de la convention ;
- **Désigne**, sur proposition du Président, 3 délégués de Thiers Dore et Montagne au sein du Comité de liaison « Contrat Territorial Milieux Aquatiques des Affluents de l'Allier » :
  - **Serge PERCHE**
  - **Bernard GARCIA**
  - **Michel COUPERIER**
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Délibération n° 68 – unanimité

Pôle service à la Population

ENFANCE JEUNESSE

INTÉGRATION DE LA VILLE DE THIERS AU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) INTERCOMMUNAL A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2019

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Considérant que le projet éducatif territorial de la ville de Thiers arrive à échéance au 31 août 2019, la Ville de Thiers souhaite intégrer le PEDT communautaire 2018-2021 ainsi que la convention « Charte qualité - Plan mercredi », voté en conseil le 8 novembre 2018.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'intégration de la ville de Thiers dans le Plan Educatif Territorial communautaire,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant au PEdT communautaire.

Délibération n° 69 – unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LES COUCHES LAVABLES EN MULTI-ACCUEILS

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Le rapporteur informe que la Communauté de Communes, contactée par l'entreprise bébés-lutins d'ACTYPOLES à Thiers qui propose une activité de fabrication et de vente de couches lavables, a étudié la faisabilité d'équiper les deux multi accueil du territoire avec ce produit.

L'achat de couches lavables pourrait s'inscrire dans un projet global de réductions des déchets ménagers.

Vu la possibilité de déposer une demande d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme d'un montant maximum égal à 80% du coût d'achat,

Il est proposé d'acheter 340 couches lavables pour les multi accueils de Thiers et Celles sur Durolle soit un coût d'investissement de 6 300 €, et d'acquérir, dans le cadre du programme d'actions pour la prévention des déchets ménagers, un stock complémentaire destiné à faire la transition crèche/domicile pour un coût de 2 000 €.

Le Président invite l'Assemblée à débattre.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'équiper les deux structures en couches lavables à partir du mois de septembre 2019 et de proposer aux parents de bénéficier du programme d'actions pour la prévention des déchets ménagers ;

- **Autorise** le Président à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour une aide à l'investissement de 6 610,32 € (80% du coût d'achat).

Délibération n° 70 – unanimité

Délégation du Président

Le Président communique au Conseil Communautaire, qu'en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales et de la délibération n° 20170201-01 du 1er février 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

Les décisions suivantes ont été prises :

N°	Objet	Attributaire	Date de signature	Montant
2019-05	Tarifs de prestation de broyage des déchets verts à domicile		15/02/2019	
2019-06	Tarifs de vente des composteurs individuels de jardin		15/02/2019	
2019-07	Tarifs de la piscine de Saint-Rémy-sur Durolle		15/02/2019	
2019-08	Jours et horaires d'ouverture de la piscine de Saint-Rémy-sur-Durolle pour la saison 2019		15/02/2019	
2019-09	Convention de partenariat financier pour la prestation de services d'un agent de la Ville de Thiers pour le compte de TDM	**Ville de Thiers**	05/03/2019	**8 073,25 €**
2019-10	Composition COPIL étude opportunité recyclerie		11/03/2019	
2019-11	Observatoire des mobilités – convention cadre partenariale 2019-2021		19/03/2019	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.